

## Opérations immobilières réalisées en 2003 - Rapport de synthèse

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Au cours de l'année 2003, l'ensemble des opérations immobilières a contribué à poursuivre la politique foncière de la Ville dans ses domaines traditionnels, mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

Les domaines traditionnels de la Ville répondent à l'amélioration de la voirie communale, à l'implantation ou l'extension d'activités économiques, à favoriser la production de logements sociaux, à poursuivre les objectifs identifiés dans le « projet urbain » de Besançon.

Ces domaines traditionnels se définissent par :

- l'optimisation de la qualité des divers modes de déplacements qui nécessite de renforcer les voies existantes en terme de sécurité et de fluidité et de disposer de la maîtrise foncière des sols pour des projets nouveaux d'aménagement,

- en zone industrielle, la viabilisation des terrains communaux encore disponibles qui a permis de les commercialiser et de répondre ainsi à la forte demande d'installation ou d'extension d'activités économiques (exemple : Sté SOBERFI rue Kastler),

- la cession de propriétés communales permettant la production de logements sociaux (exemple : HLM chemin des Quatrouillots),

- la poursuite d'acquisitions préparatoires à des opérations d'aménagement urbain (exemple : Consorts Petitjean – ZAC «Portes de Vesoul»),

- l'acquisition d'emprise foncière nécessaire à des équipements de quartier (exemple : maison de Velotte).

Les initiatives patrimoniales ont permis de saisir des opportunités pour renforcer la maîtrise foncière publique sur des secteurs sensibles ou d'intérêt général.

A titre d'exemple, on peut citer :

- la constitution d'un patrimoine foncier dans des zones naturelles (collines de Port Douvot, Citadelle),

- l'intervention sur des secteurs d'entrée de Ville qui à terme seront aménagés dans le cadre d'un projet urbain (Prés de Vaux).

Cette politique foncière a nécessité des acquisitions pour un montant de 1 493 915,15 € et des aliénations qui se sont élevées à 1 443 618,94 €.

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions pour les opérations suivantes :

\* Ilot Pasteur

\* ZAC du PSI, opération TEMIS.

Le détail des acquisitions et cessions figurera en annexe du compte administratif 2003.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.*